

Arrêté du 28 janvier 1991 relatif au programme et aux modalités des concours d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs organisé par l'Ecole des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

28/01/1991

L'intitulé du texte a été modifié par l'arrêté du 1er juillet 2008.

Mots clés : EHESP - Admission - Elèves - Directeur d'hôpital - Concours - CNG

Consulter également [l'arrêté du 1er juillet 2008](#)